

CONTEMPOR'ELLES

14 Rue du Val d'Or, 1-13 de la République et 1-9 des Moulineaux

SURESNES



NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

En état de futur d'achèvement

Collection CALLISSI



NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968.

Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

SOMMAIRE

0. GÉNÉRALITÉS.....	3
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES.....	5
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	11
3. ANNEXES PRIVATIVES.....	24
4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES.....	27
5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE.....	35
6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	38

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNC COGEDIM PARIS METROPOLE

87 rue Richelieu

75 002 PARIS

MAÎTRE DE CONCEPTION

FRANCOIS DE ALEXANDRIS

10 Rue du Général de Castelnau

75015 PARIS

0. GÉNÉRALITÉS

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques de la résidence « CONTEMPOR'ELLES » située aux 14 Rue du Val d'Or, 1-13 de la République et 1-9 des Moulineaux à SURESNES (92).

Conçue par l'architecte FRANCOIS DE ALEXANDRIS, la résidence est composée de 6 bâtiments, d'une hauteur allant du RdC bas au R+4+attique, situés sur 2 niveaux de sous-sol à usage principal de stationnement et de deux commerces livrés bruts à RDC du bâtiment 3, destiné à un usage commercial.

L'opération « CONTEMPOR'ELLES » sera certifiée NF Habitat HQE et réalisée conformément au référentiel V4.1.

L'immeuble répondra également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la performance énergétique Réglementation Environnementale 2020 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle technique agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire. Dans ce cadre, la norme NFP 82-751 relative aux ascenseurs ne s'appliquera pas. Les parkings respecteront la norme NFP 91-120.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant. Les emplacements de stationnement ne pourront pas être fermés avant la livraison et, en tout état de cause, avant l'obtention de la conformité de la résidence.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte et le décorateur.

La présente notice descriptive de vente a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Aussi les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, ou si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de personnalisation en option, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue de personnalisation.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de

soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les terrasses et les jardinières végétalisées dans les étages ou les jardins au RDC permettent la gestion des eaux pluviales de la résidence ; Les épaisseurs de terre végétale doivent donc être maintenues en l'état.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés.

Il est précisé que les niveaux des sous-sols seront protégés des eaux jusqu'à l'occurrence décennale. Au-delà de cette cote, les parkings seront inondables.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLE

- ❑ Réalisée en pleine masse pour l'encaissement des niveaux de sous-sol des bâtiments avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2 FONDATIONS

- ❑ Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechniques.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs et périmétriques

- ❑ Réalisés en voiles de béton banché armé avec badigeon bitumineux contre terre sur les parements accessibles. Protection par blindage selon les impératifs de localisation.
- ❑ Cuvelage type cristallisation ou équivalent jusqu'à la cote décennale.

1.2.1.2 Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- ❑ Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- ❑ Les murs non porteurs intérieurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

1.2.2 MURS DES FAÇADES ET DES PIGNONS

- ❑ Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé et sont revêtus, conformément au permis de construire, d'enduit finition gratté fin, de briques, de pierres ou de peinture, références et teintes selon le choix de l'architecte.
- ❑ Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.
- ❑ Au Rez-de-Chaussée, les locaux commerciaux seront livrés avec façades.

1.2.3 RAMPANTS

- ❑ Sans objet.

1.2.4 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.5 MURS OU CLOISONS SÉPARATIVES

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, commerces etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé et/ou en cloison en placostyl renforcé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.
- Selon étude thermique, rupteurs de ponts thermiques en bout de dalle.

1.3.2 PLANCHERS SOUS-TERRASSE

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.

1.3.3 PLANCHERS SOUS COMBLES

- Sans objet.

1.3.4 PLANCHERS ENTRE LOGEMENTS ET PARKING OU LOCAUX NON CHAUFFÉS EN SOUS-SOL

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation et assurant le coupe-feu réglementaire entre parking ou locaux non chauffés et logements. Sur le dessus, chape flottante avec interposition d'un isolant phonique et thermique si nécessaire.
- Réalisation d'une isolation thermique par interposition d'un isolant sous la chape, par panneaux isolants sous dalles ou par réalisation d'un flocage projeté en sous-face de dalle selon étude thermique.

1.3.5 PLANCHERS SUR TERRE PLEIN

- Sans objet.

1.3.6 PLANCHERS DES BALCONS

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7 PLANCHERS INTERMÉDIAIRES ENTRE NIVEAUX DE PARKING

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé, ou dalles préfabriquées précontraintes.

- Au choix du Maitre d'Ouvrage : Finition surfaquartz hors zones recevant une cristallisation.

1.3.8 **PLANCHER BAS DU SOUS-SOL**

- Radier pour résister à la sous-pression jusqu'à la côte décennale, événements de décompression au-delà de cette côte.
- Cuvelage type cristallisation ou équivalent suivant nécessité technique permettant de limiter les venues d'eau.

1.4 **CLOISONS DE DISTRIBUTION**

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type Placostyl ou équivalent de 7cm d'épaisseur avec interposition de laine de verre y compris pour les gaines techniques verticales.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5 **ESCALIERS**

1.5.1 **ESCALIERS COLLECTIFS**

- Escaliers collectifs encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 **ESCALIERS PRIVATIFS**

- Escaliers privatifs d'accès aux rooftops réalisés en métal, béton ou bois

1.5.3 **ACCÈS AUX TERRASSES INACCESSIBLES**

- Echelles à crinoline ou portillons métalliques en acier galvanisé pour accès aux toitures terrasses inaccessibles suivant nécessité
- Echelles en aluminium via skydome de désenfumage pour accès aux toitures terrasses techniques.

1.6 **CONDUITS DE FUMÉE ET VENTILATION**

1.6.1 **CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

- Sans objet.

1.6.2 **CONDUITS DE VENTILATION DES APPARTEMENTS**

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3 **CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS**

- Aménée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et locaux communs au sous-sol et/ou au RDC (poubelles, encombrants, TGBT, sous-station, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs au sous-sol et/ou au RDC (encombrants, TGBT, sous-station, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade ou en toiture.
- Ventilation haute mécanique par gaine indépendante pour les locaux poubelles.

1.6.4 CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

- Admission et évacuation d'air conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcium suivant la localisation.

1.6.5 VENTILATION PALIÈRES

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, ventilations de désenfumage haute et basse des paliers assurée par des conduits verticaux de type unitaire. Clapets coupe-feu d'obturation des bouches palières avec commandes d'ouverture manuelles et par détecteurs de fumées y compris grille en aluminium naturel ou laqué en usine. Aménée d'air par des prises d'air frais en façade ou en cours anglaise et des conduits horizontaux avec degré coupe-feu réglementaire.

1.6.6 COLONNES SÈCHES

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Descentes en alu ou PVC sur les façades, pour récupération des eaux pluviales des toitures ou des terrasses selon nécessité.
- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal inscrit en plancher haut du sous-sol.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons et les loggias par descentes et trop-pleins en façade.
- Evacuation de la dalle jardin de couverture des sous-sols par entrées d'eau insérées dans le complexe d'étanchéité de la dalle et raccordées au réseau horizontal situé en plancher haut du sous-sol.
- Ce réseau, suivant imposition communale, transitera par un bassin de rétention afin de réguler les débits avant rejet dans le réseau public.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES ET EAUX-VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec

encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOLS

1.7.3.1 Canalisations en élévation

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut et murs périphériques du 1^{er} sous-sol.

1.7.3.2 Canalisations enterrées

- Réseau en PVC, enterré sous le plancher bas du dernier sous-sol, reprenant les eaux de ruissellement du parking par l'intermédiaire d'avaloirs. Ce réseau est raccordé à un bac de décantation et à une fosse équipée d'une pompe de relevage.
- Réseaux séparatifs EP et EU pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sous le dallage du dernier sous-sol suivant nécessité.

1.7.4 BRANCHEMENT À L'ÉGOÛT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8 TOITURE

1.8.1 COUVERTURE DES IMMEUBLES

- Sans objet.

1.8.2 TOITURE TERRASSES DES IMMEUBLES

- Etanchéité des toitures terrasses ou terrasses « à usage privatif » réalisée par bitume élastomère avec protection par dalle en grès cérame ou platelage composite, posées sur plots.
 - Détails du produit dalles sur plots :
 - Carrelage de la marque ARTE 60 x 60 cm, ou platelage composite ou équivalent, au choix du maître d'ouvrage.
- Etanchéité des toitures terrasses « non accessibles » réalisée par bitume élastomère autoprotégé ou avec protection par gravillons.
- Etanchéité des toitures terrasses et jardinières réalisée par bitume élastomère avec protection par couche drainante, feutre jardin formant couche filtrante et terre végétale plantée.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Garde-corps de sécurité en périphérie des toitures terrasses inaccessibles réalisé en acier galvanisé ou aluminium ou aluminium laqué ou acier thermolaqué, suivant choix architectural.

1.8.3 TERRASSE SUR SOUS-SOL

- Terrasse jardin commune ou jardin privatif :

- Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant un matériau drainant et un feutre jardin formant couche filtrante.
- Terrasse accessible commune (accès aux bâtiments) :
 - Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent avec revêtement suivant projet de l'architecte ou du paysagiste posé sur une forme rapportée éventuelle en matériaux compactés type sablon ou grave.
- Terrasse accessible privative :
 - Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent avec protection par dalles en grès cérame, posées sur plots.
 - Relevé béton pour arrêt des dalles en limite des espaces communs si nécessaire.
 - Détails du produit dalles sur plots :
 - Carrelage de la marque ARTE, 60 x 60 cm, ou platelage composite ou équivalent, au choix du maître d'ouvrage.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 CHAPES

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

2.1.2.1 Séjour / Entrée / Alcôve sur séjour / Dégagements ouverts sur séjour ou placard attenant

- Détail produits revêtements de sol :
 - Parquet contrecollé monolame "BOEN 138" de chez BOEN, ou équivalent, dimension 13,8 cm x 220 cm (ep. 13 mm dont environ 2,5 mm de parement), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
- Pose droite.
- Plinthes en médium blanc.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.2.2 Chambres / Dégagements fermés / Rangement / Placard attenant / dressing

- Détail produits revêtements de sol :
 - Parquet contrecollé monolame "BOEN 138" de chez BOEN, ou équivalent, dimension 13,8 cm x 220 cm (ep. 13 mm dont environ 2,5 mm de parement), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
- Pose droite.
- Plinthes en médium blanc.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

2.1.3.1 Sols des salles d'eau et salles de bains et WC

- Détail produits revêtements de sol :
 - Carrelage de la marque ARTE ou DECOCERAM, ou équivalent, de dimensions 30x60 en grès cérame coloré masse, ou 60x60 en grès cérame émaillé, ou 20x60 en grès cérame émaillé, 10 harmonies au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
- Pose droite.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en carrelage assorties hors parois faïencées.

2.1.3.2 Sols et plinthes des cuisines et celliers

- Détails des produits revêtement de sol :
 - Dans les cuisines ouvertes :
 - Carrelage de la marque ARTE ou DECOCERAM, ou équivalent, de dimensions 60x60 en grès cérame émaillé ou en grès cérame coloré masse, 10 coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
 - Dans les cuisines fermées :
 - Carrelage de la marque ARTE ou DECOCERAM, ou équivalent, de dimensions 60x60 en grès cérame émaillé ou en grès cérame coloré masse, 10 coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
- Pose droite.
- Plinthes carrelage assorties au revêtement de sol ou plinthes en médium blanc.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.4 SOLS DES BALCONS ET LOGGIAS

- Dalles, posées sur plots, teinte au choix de l'architecte :
 - Carrelage de la marque ARTE, 60 x 60 cm, ou platelage composite ou équivalent, au choix du maître d'ouvrage.

2.1.5 BARRES DE SEUIL

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt, finition aluminium.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (Autres que enduits, peinture, papiers peints et tentures)

2.2.1 CUISINES

- Sans objet.

2.2.2 SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

- Détails des produits faïence au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par l'architecte décorateur :
 - Faïence de la marque ARTE ou DECOCERAM de dimensions 30x60, 10 harmonies au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
- Dans les salles de bains principales, pose au pourtour de la baignoire et sur le mur d'adossement du meuble vasque et sur le mur en retour de la baignoire (3 côtés au total) à hauteur d'hubriserie. En présence d'une gaine en tête de baignoire ou douche, le retour de gaine entre la baignoire ou douche et le mur d'adossement du meuble vasque est également habillé.
- Dans les salles d'eau principales et secondaires, pose au pourtour de la douche et sur le mur d'adossement du meuble vasque et sur le mur en retour de la douche (3 côtés au total) à hauteur d'hubriserie. En présence d'une gaine en tête de baignoire ou douche, le retour de gaine entre la

baignoire ou douche et le mur d'adossement du meuble vasque est également habillé.

- Pose au droit du lave-mains.
- Calepinage au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par le Maître d'Ouvrage.
- Tabliers des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe carrelée éventuelle pour accès au siphon.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 **PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES**

- Sous-face des planchers béton, ragrés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

2.3.2 **SOUS-FACES DES LOGGIAS**

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.3.3 **SOUS-FACES DES BALCONS**

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 **MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES**

- Menuiseries mixte bois-aluminium ou bois ou alu, de couleur suivant Permis de Construire. Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU et classement acoustique selon réglementation. Fenêtres oscillo-battantes dans les chambres.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Coffre de volet roulant intérieur au-dessus de la menuiserie, en PVC.
- Localisation : pour toutes les baies en façade des pièces principales (chambres et séjour).

2.4.2 **MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE**

- Menuiseries ouvrantes à la française de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, avec vitrage en verre sablé dans les salles de bains ou salles d'eau concernées (suivant plans). Fenêtres oscillo-battantes dans les pièces de service
- Coffre de volet roulant intérieur au-dessus de la menuiserie, en PVC, uniquement dans les cuisines (sans objet pour les salles-de-bain et salles-d'eau).

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 **FERMETURE DES PIÈCES PRINCIPALES**

- Volets roulants en aluminium laqué, coloris selon permis de construire et choix architecte, à commande

électrique. Verrouillage automatique sur l'arbre. Manivelle manuelle de secours fournie pour une des menuiseries du séjour permettant l'accès à l'espace privatif extérieur.

- Centralisation des fermetures de volets roulants pour les T3 et typologies plus grandes.
- Localisation : sur toutes les baies des pièces principales (chambres et séjours) à tous les niveaux.

2.5.2 FERMETURES DES PIÈCES DE SERVICE

- Volets roulants en aluminium laqué, à commande électrique coloris selon le permis de construire et choix architecte. Verrouillage automatique sur l'arbre.
- Localisation : sur toutes les baies des cuisines uniquement à tous les niveaux. Sans objet pour les salles de bain et les salles d'eau.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 PORTE INTÉRIEURES DES LOGEMENTS

- Bloc-portes pleine entièrement équipés : poignées, butoir, verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau, clés pour les chambres.
- Détails du produit porte de distribution :
 - Porte de distribution type "MBS024" de la marque MALERBA, ou équivalent, pleine, prépeinte, rainurée huisserie métal, hauteur 2,14m
- Détails des produits poignées des portes distribution :
 - Poignée de porte "LOGINOX LG 105" de la marque EUXOS, ou équivalent, garniture de porte sur rosace ronde à visser avec douille prémontée d'usine, finition inox brossé.

2.6.2 PORTES PALIÈRES

- Bloc-porte palière entièrement équipé : serrure de sûreté, viseur optique, béquille côté intérieur et béquille ou poignée de tirage côté extérieur, compris butoir et seuil.
- Détails du produit bloc-porte palière :
 - Bloc-porte type "EI 30 Isoblindé" de la marque MALERBA 39 BP1, ou équivalent. Finition rainurée une face, à peindre, 41dB, hauteur 2,14m
 - Serrure 5 points type "8162" et cylindre type "Dual XPS2" A2P**, ou équivalent, avec son protecteur de cylindre, de la marque BRICARD.

2.6.3 PLACARDS (Hors E.T.E.L.)

- Placard à portes coulissantes entièrement équipées : rails, profilés d'habillage et de finition, etc...
- Détails du produit portes de placard de l'entrée :
 - Porte de placard coulissante GRAPHIC DESIGN de la marque SIFISA, ou équivalent, profil alu (miroir argent ou plomb). Epaisseur 10 mm avec amortisseurs
- Détails du produit portes de placard de chambre :
 - Porte de placard Coulissante GRAPHIC DESIGN de chez SIFISA, , ou équivalent, profil alu (miroir pour les T3, T4 et T5. Blanc brillant ou décor parmi 10 choix pour les autres typologies). Epaisseur 10 mm avec amortisseurs

- Détails du produit aménagement intérieur :
 - Aménagement Premier de chez SOGAL, ou équivalent, composé d'une tablette chapelière, d'un socle et d'une tringle, avec séparatif vertical si nécessité technique, dans le placard d'entrée.
 - Aménagement Placard Moduléco, ou équivalent, comprenant : une colonne, une tablette Chapelière et une joue, 2 montants avec usinage passage de plinthe, 3 tablettes fixes, 2 tablettes mobiles 1 barre penderie télescopique, dans le placard de la chambre.
- Localisation suivant plans.

2.6.4 **OUVRAGES DIVERS**

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans et nécessité technique. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Placard électrique (E.T.E.L.) réalisés avec bac d'encastrement dans la cloison
- Détails du produit bacs d'encastrement :
 - Bac d'encastrement et façade de chez COFRELEC, BC5763Box, ou équivalent avec façade version EASY WIFI et trappe version étagère.

2.7 **SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

2.7.1 **GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI**

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres : garde-corps décoratifs en acier ou en aluminium thermo laqué en usine, avec barreaudage, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2 **SÉPARATIFS DE BALCONS OU TERRASSES**

- En étage, pour les balcons contigus, terrasses et loggias, écrans séparatifs en verre de sécurité ou tôles perforées, montés dans un cadre métallique laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire suivant plans.

2.8 **PEINTURES – PAPIERS PEINTS – TENTURES**

2.8.1 **PEINTURES EXTÉRIEURES**

2.8.1.1 **Sur serrurerie des garde-corps**

- Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site.

2.8.1.2 **Sur sous-face des balcons**

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.
- Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, habillages bois, trappes bois, etc.

2.8.2.2 Sur menuiseries extérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.
- Localisation : ensemble des parties bois des menuiseries si mixtes bois-aluminium ou bois.

2.8.2.3 Sur murs

- Murs des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.
- Murs des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Murs des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur plafonds

- Plafonds des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.
- Plafonds des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.
- Plafonds des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

2.8.2.5 Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique blanche.

2.8.3 TENTURES – PAPIERS PEINTS

2.8.3.1 Sur murs

- Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

- Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

2.9.1.1 Kitchenettes des studios

- Sans objet.

2.9.1.2 Cuisine des logements des 2 pièces et plus

- Sans objet.

2.9.1.3 Évacuations des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir article 5.4.

2.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnnes montantes, en tube PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles et murs sous fourreau en tubes polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube polyéthylène réticulé.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par des pompes à chaleur collectives situées sur le toit du bâtiment 6.
- Colonnnes montantes, en tube PVC pression, disposées dans les gaines logements avec manchette en attente de pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube polyéthylène réticulé.
- Distribution encastrée dans les dalles et murs sous fourreaux en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé.

2.9.2.3 Évacuations

- Réalisées par tuyaux PVC encoffré pour les wc et en apparent pour les autres pièces, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4 Branchements en attente

- Attentes dans les studios :
 - Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude bouchonnées pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier ;
 - Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver dans la cuisine.
- Attentes dans les 2 pièces et plus :
 - Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude bouchonnées pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier ;
 - Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver la vaisselle dans la cuisine et idem pour une machine à laver le linge dans la salle de bain ou la salle d'eau principale ou la buanderie suivant plan. Dans le cas où les deux machines sont situées dans la cuisine, l'attente eaux

usées sera équipée d'un siphon double et l'attente eau froide d'un robinet d'arrêt double (aucune attente dans la salle de bain ou la salle d'eau).

2.9.2.5 Appareils sanitaires

- Dans les salles de bains (ou salles d'eau) principales :
 - Meuble-vasque "Horizon" de chez CULINA (largeur 80 cm ou suivant plan de vente), ou équivalent, avec vasque en céramique, 2 tiroirs avec prise de main et miroir éclairant rond diam 75 ou carré 80x80, pieds chromés, 6 coloris au choix finition mélaminée et laquée
 - Baignoire "STRUKTURA" de chez JACOB DELAFON, ou équivalent, en acrylique (dimensions 170 x 75 cm) intégrant un espace douche.
 - Pare bain : sans objet
 ou
 - Receveur de douche "Kinerock Evo" de chez KINEDO, ou équivalent, biocryl (80x120) et fourni avec bonde extra-plate
 - Pare douche de type "SMART DESIGN DUO" de la marque KINEDO, ou équivalent. Profilés chromés de dimension 70+40

- Dans les salles de bains (ou salles d'eau) secondaires :
 - Meuble-vasque "Horizon" de chez CULINA (largeur 80 cm ou suivant plan de vente), ou équivalent, avec vasque en céramique, 2 tiroirs avec prise de main et miroir éclairant rond ou carré, pieds chromés, 6 coloris au choix finition mélaminée et laquée
 - Receveur de douche "Kinerock Evo" de chez KINEDO, ou équivalent, biocryl (80x80) et fourni avec bonde extra-plate
 - Pare-douche SUPRA P de chez KINEDO, ou équivalent, porte pivotante de 80 cm et retour fixe de 80 selon configuration

- Détails des produits – Ensemble WC :
 - Ensemble WC "PATIO" de chez JACOB DELAFON, ou équivalent, cuvette sans bride et semi-carénée, suspendue avec abattant et frein de chute
 - Bâti-support "Solemur" de chez NICOLL, ou équivalent, autoportant NF, plaque REC
 - Lave-main "CARA" de chez CULINA, ou équivalent, plan vasque céramique (40 x 22 cm) avec meuble 1 porte réversible avec poignée dans les WC séparés sauf impossibilités technique et réglementaires. (exemple : cloisons fusibles)

2.9.2.6 Robinetterie

- Robinetterie et accessoire pour la baignoire :
 - Robinetterie de baignoire C3A2U3 "Grotherm 800 cosmo" (référence 347 720 00), ou équivalent, et flexible douchette - barre de douche 3 jets (référence 275 790 02) de chez GROHE

- Robinetterie et accessoire pour la douche :
 - Colonne de douche thermostatique E1 C2 A2 U3 "OKYRIS" (référence D0495AA), ou équivalent, de chez IDEAL STANDARD tête de douche 200 mm et douchette flexible

- Robinetterie pour les meuble-vasques :

- Mitigeur vasque E00 CH3 A3 U3 "Eurosmart " (référence 329 26 003) de chez GROHE, ou équivalent,

▪ Robinetterie pour le lave-mains :

- Mitigeur vasque E00 CH3 A3 U3 "Eurosmart " (référence 329 260 03) de chez GROHE, ou équivalent,

2.9.2.7 Robinet de puisage extérieur

□ Robinet de puisage en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

□ Localisation :

- Terrasses et balcons supérieurs à 4m²

2.9.3 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

□ Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

□ Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

□ Détails du produit équipements électriques :

▪ Appareillage électrique de la gamme "Intense" de chez NIKO, ou équivalent.

2.9.3.2 Puissances desservies

□ Studios : 6 KW

□ 2 pièces : 6 KW

□ 3 pièces : 6 KW

□ 4 pièces : 6 KW

□ 5 pièces : 9 KW

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

□ **Entrée :**

- 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.
- 1 prise en plinthe 16 A +T, à partir du 3P, pour chaque entrée fermée de plus de 5 m².
- 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur.
- Tableau « abonné » avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (situé dans la gaine technique logement - ETEL).
- 1 combiné vidéophone avec commande d'ouverture des portes du hall.
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si non positionné dans le dégagement.
- 1 bouton poussoir sonnette (côté palier d'étage) avec sonnerie dans le tableau d'abonné.

□ **Cuisine (2 pièces et plus) :**

- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.

- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage.
- 4 prises 16A + T à 1.10 m au-dessus du plan de travail.
- 1 prise 16A +T en hauteur pour micro-onde.
- 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains, suivant plans).
- 1 prise 16A +T en plinthe pour le réfrigérateur.
- 1 terminal 32A +T pour la plaque de cuisson.
- 1 terminal 20A +T pour le four.
- 1 terminal 16A + T pour la hotte.
- 1 prise 16A +T à proximité de l'interrupteur.

▣ **Kitchenette (studios) :**

- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
- 1 centre commandé par interrupteur simple allumage.
- 2 prises 16A + T à 1,10 m au-dessus du plan de travail.
- 1 prise 16A +T en hauteur pour micro-onde.
- 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle d'eau si la machine à laver le linge se trouve dans la salle d'eau, suivant plans).
- 1 prise 16A +T en plinthe pour le réfrigérateur.
- 1 terminal 32A + T pour la plaque de cuisson.
- 1 terminal 16A + T pour la hotte.
- 1 prise 16A +T à proximité de l'interrupteur.

▣ **Séjour :**

- 1 prise 16A + T tous les 4 m² avec 5 prises minimum dont une prise haute à proximité de l'interrupteur. Si la surface du séjour est supérieure à 28m² : minimum 7 prises
- 1 prise 16A+T commandée complémentaire par un interrupteur simple allumage.
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient.
- 2 prises RJ 45.

▣ **Chambre 1 (2 pièces et plus) :**

- 1 centre commandé par un interrupteur va et vient.
- 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
- 1 prise 16A+T commandée complémentaire par un interrupteur simple allumage.
- 1 prise RJ 45.

▣ **Chambre 2 et suivantes (3 pièces et plus) :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.

- 3 prises 16A + T.
- 1 prise 16A+T commandée complémentaire par un interrupteur simple allumage.
- 1 prise RJ 45.

□ **Alcôve :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 3 prises 16A + T
- 1 prise RJ 45.

□ **Dégagement :**

- 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur.
- 1 prise 16A + T.
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si non positionné dans l'entrée.

Nota : si la dimension du dégagement le requiert, un second centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur sera mis en œuvre.

□ **Salles de bains ou salles d'eau principale :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 2 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
- 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble commandé par un interrupteur simple allumage. Applique décrite avec le meuble de salle bains ou salles d'eau.

□ **Salles d'eau secondaires :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble commandé par un interrupteur simple allumage. Applique décrite avec le meuble de salle bains ou salles d'eau.
- 1 prise 16A + T.

□ **W.C. :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur (uniquement si PMR).

□ **Espace bureau :**

Implantation selon plan de vente

- 1 PC par espace bureau : 1 espace dans les 2P, 2 espaces à partir du 3P.

□ **Rangement/Dressing/Buanderie/Cellier :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur

2.9.3.4 Sonnette de porte palière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir disposé sur le palier des logements.

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'installation

- ☐ Chauffage collectif par pompes à chaleur.

2.9.4.2 Températures assurées

- ☐ Par - 7°C de température extérieure :
 - Toutes les pièces : 19°C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- ☐ Radiateurs eau chaude dans les pièces principales.
 - Radiateurs eau chaude : "FINIMETAL T63010 PLAN 5 " de chez FINIMETAL, ou équivalent, modèle Horizontal dans les chambres et dans le séjour avec raccordement central
- ☐ Sèche-serviette eau chaude ou électrique, selon étude thermique, dans salles de bain et salles d'eau
 - Sèche-serviette à eau chaude, tubes ronds et effet galbé avec raccordement central "ANTHEMYS HYDRO" de la marque NEOMITIS, ou équivalent.
 - Sèche-serviette électrique "ANTHEMYS ECOSENS²" de la marque NEOMITIS, ou équivalent, blanc, commande déportée.

2.9.5 VENTILATION

- ☐ Arrivée d'air frais par entrées d'air, blanche, situées en traverse des châssis ou dans le coffre de volet roulant des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- ☐ Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- ☐ Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.6 ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION

- ☐ Tableau de communication situé dans la gaine technique logement (ETEL), équipée d'une réglette DTI optique et d'un répartiteur TV compatible et d'un emplacement pour une box mise en place par l'acquéreur, et permettant le brassage des prises RJ45
- ☐ Détails du produit tableau de communication :
 - Coffret de communication GRADE 3 TV équipé de : coffret 350x250x90mm Support de BOX 300x245x120mm

2.9.6.1 Radio FM et TV

- ☐ Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.2).

2.9.6.2 Téléphone

- ☐ Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3(conjointes avec article 2.9.6.1).

2.9.6.3 Portiers – Commandes de portes

- ☐ Portier électronique du type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque

logement relié au tableau d'appel situé dans le hall du bâtiment concerné, compris commande d'ouverture de la porte de hall à partir du combiné.

- ▣ Détails du produit équipements électriques :
 - Vidéophone modèle "Mini" de la marque COMELIT, ou équivalent.

2.9.7 **ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT**

2.9.7.1 **Placards**

- ▣ Se reporter au chapitre Menuiseries intérieures.

2.9.7.2 **Pièces de rangement**

- ▣ Sans objet (sans équipement).

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

3.1.1 MURS, CLOISONS

- ❑ Murs et poteaux en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.
- ❑ Cloisons en maçonnerie de parpaings de 7cm rejointoyés
- ❑ Peinture de propreté blanche une couche sans préparation.

3.1.2 PLAFONDS

- ❑ Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage avec flocage ou isolant thermique selon étude thermique.

3.1.3 SOLS

- ❑ Dalle ou dallage en béton armé surfacé.
- ❑ Peinture antipoussière.

3.1.4 MENUISERIE

- ❑ Sas d'accès aux caves : porte bois à âme pleine, degré pare-flamme réglementaire, peinte avec béquilles, ferme porte automatique et serrure sur organigramme des parties communes sur la porte extérieure.
- ❑ Porte des caves bois à âme pleine, peinte avec béquilles et serrure de sûreté à canon européen.

3.1.5 VENTILATION

- ❑ Ventilation mécanique de la zone des caves avec prise d'air neuf extérieur et rejet par gaine en toiture.
- ❑ Ventilation des caves par jour en partie haute des cloisons.

3.1.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- ❑ Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant localisation.
- ❑ Eclairage des circulations par hublots sur minuterie avec préavis d'extinction, commande par détecteur de mouvement ou interrupteurs.
- ❑ 1 prise 16A+T étanche en applique tous les 6m de circulation.
- ❑ Aucun équipement électrique dans les caves.
- ❑ Equipement de sécurité suivant réglementation

3.2 GARAGES COUVERTS

- ❑ Se référer à l'article 4.4

3.3 BOXES

- Sans objet.

3.4 PARKINGS EXTÉRIEURS

- Sans objet.

3.5 TERRASSES PRIVATIVES

- Pour les logements comportant une terrasse à rez-de-chaussée et en étage : mise en œuvre de dalles sur plots carrelage, ou platelage composite, ou équivalent.
- Détails du produit, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Carrelage de la marque ARTE, 60 x 60 cm, ou platelage composite ou équivalent, au choix du maître d'ouvrage.
- Selon plans, pare-vues en verre de sécurité, montés dans un cadre métallique laqué, ou tôle perforée, ou treillage décoratif selon projet architectural et plans.
- Selon plans, jardinières amovibles participant à la gestion des eaux pluviales.
- Selon plans, terrasses plantées privées participant à la gestion des eaux pluviales. Les hauteurs de terre ne devront pas être modifiées.
- En équipement des terrasses privées (au droit du séjour) :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - 1 applique lumineuse commandée par un interrupteur avec voyant lumineux pour les terrasses de surface > 5 m²
 - 1 robinet de puisage pour les terrasses de surface > 4 m².
 - 1 attente électrique pour pose ultérieure de store
- En équipement des terrasses secondaires :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - 1 applique lumineuse commandée par un interrupteur avec voyant lumineux pour les terrasses de surface > 5 m²
 - 1 robinet de puisage pour les terrasses de surface > 4 m².
 - 1 attente électrique pour pose ultérieure de store
- En équipement des rooftops :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - 1 applique lumineuse commandée par interrupteur simple allumage dans l'escalier du rooftop.
 - 1 point lumineux commandée par interrupteur simple allumage sur rooftop.
 - 1 robinet de puisage pour les terrasses de surface.

3.6 BALCONS PRIVATIFS

- Pour les logements comportant un balcon : mise en œuvre de dalles sur plots carrelage, ou platelage composite, ou équivalent.

- Détails du produit, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Carrelage de la marque ARTE, 60 x 60 cm, ou platelage composite ou équivalent, au choix du maître d'ouvrage.
- Selon plans, pare-vues en verre de sécurité, montés dans un cadre métallique laqué, ou tôle perforée, ou treillage décoratif selon projet architectural et plans.
- Selon plans, jardinières amovibles participant à la gestion des eaux pluviales.
- En équipement des balcons privatifs (au droit du séjour) :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - 1 applique lumineuse commandée par un interrupteur avec voyant lumineux pour les balcons de surface > 5 m²
 - 1 robinet de puisage pour les balcons de surface > 4 m².
 - 1 attente électrique pour pose ultérieure de store
- En équipement des balcons secondaires :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - 1 applique lumineuse commandée par un interrupteur avec voyant lumineux pour les balcons de surface > 5 m²
 - 1 robinet de puisage pour les balcons de surface > 4 m².
 - 1 attente électrique pour pose ultérieure de store

3.7 JARDINS PRIVATIFS

- Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTRÉE DES IMMEUBLES

- Le SAS et le hall de chaque bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet élaboré par l'architecte décorateur.

4.1.1 SOLS

- Revêtement en carrelage sur isolant phonique pour les halls.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2 PAROIS

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou panneaux stratifiés ou peinture décorative, et miroirs selon projet du décorateur.

4.1.3 PLAFONDS

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée, brillante, soyeuse ou mate.

4.1.4 PORTE D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE

- Porte extérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée par digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou badge.
- Porte intérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée par la platine vidéophone, et pour les occupants, par clé ou badge.

4.1.5 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS INTÉRIEURS DESSERVANT LES NIVEAUX DE SUPERSTRUCTURE

- Portes à parement bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé ou inox brossé.

4.1.6 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS DESSERVANT LES NIVEAUX D'INFRASTRUCTURE

- Accès aux niveaux du sous-sol, par une porte sur huisserie métallique assurant le degré coupe-feu réglementaire. Parements peints. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé et poignée de tirage depuis le rez-de-chaussée et par béquille depuis le palier d'arrivée. Quincaillerie décorative en inox ou aluminium laqué. Ferme porte automatique.

4.1.7 BOITES AUX LETTRES – TABLEAUX D'AFFICHAGE

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué,

traitement suivant projet de l'architecte décorateur avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

4.1.8 CHAUFFAGE

- Sans objet.

4.1.9 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond et/ou luminaires décoratifs et/ou appliques suivant le plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure du SAS comportant :
 - Clavier codé ;
 - Lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.
- Platine de portier vidéophone en inox sur la porte intérieure du SAS comportant :
 - Touche d'appel de chaque logement ;
 - Micro, haut-parleur, caméra ;
 - Lecteur de badge de type VIGIK.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET PALIERS DES ÉTAGES

Concerne :

Les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration.

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Sol des circulations communes à rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage ou moquette. Calepinage mis au point par l'architecte décorateur.
- Plinthes bois peintes ou carrelage.

4.2.1.2 Sol des circulations communes en étages

- Moquette en lés ou en dalles ou Carrelage suivant choix de l'architecte décorateur.
- Plinthe bois peintes ou carrelage.

4.2.2 MURS

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

4.2.3 PLAFONDS

- Peinture acrylique.
- Selon nécessité : plaques de plâtre planes ou perforées de type acoustique.

4.2.4 PORTES COMMUNES

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisserie métallique. Quincaillerie décorative. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

4.2.5 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers ou spots dans faux-plafonds, suivant plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence et minuterie.
- 1 PC par palier, dans gaine technique.
- Sonnette des logements.

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

Concerne :

Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseur, et les escaliers.

4.3.1 SOLS

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière.

4.3.2 MURS – PLAFONDS

- Sur murs, peinture blanche hors murs contre terre.
- Sur plafonds, peinture blanche ou gouttelette blanche sauf aux endroits recevant un isolant.

4.3.3 PORTES

- Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Serrure de sûreté avec clé sur organigramme pour porte d'accès aux parkings à RdC et locaux techniques. Quincaillerie en aluminium anodisé ou inox.

4.3.4 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots sur minuterie.
- Commande par détecteur de présence.

4.4 GARAGES COUVERTS

4.4.1 MURS, CLOISONS ET RAMPES D'ACCÈS

- Murs et poteaux en béton armé.
- Peinture de propreté blanche une couche sans préparation.

4.4.2 PLAFONDS

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage.

4.4.3 SOLS

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé.

4.4.4 PORTE D'ACCÈS

4.4.4.1 Pour les véhicules

- Porte basculante métallique, laquée. Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

4.4.4.2 Pour les piétons

- Escalier donnant sur l'extérieur ou dans le sas et débouchant en sous-sol.
- Porte peinte avec poignée de tirage et serrure équipée d'un demi-canon sur organigramme et ferme porte depuis le rez-de-chaussée et béquille côté palier.

4.4.5 VENTILATION

- Ventilation mécanique ou naturelle de la zone de parkings.
- Aménée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé, débouchant en rez-de-chaussée ou, éventuellement pour l'extraction, en toiture.

4.4.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par détecteur de mouvement, ou équivalent.
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Conformément à la Réglementation sur les véhicules électriques applicable à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu un surdimensionnement de l'armoire TGBT sous-sol de 4 KW maximum par place équipable (quantité suivant réglementation).
- Pour les rampes d'accès intérieurs entre les différents niveaux de parking, des feux réguleront les flux des véhicules.

4.4.7 ÉQUIPEMENT PLOMBERIE

- 1 robinet de puisage situé à chaque niveau de sous-sol.
- Regard dans la dalle du sous-sol la plus basse avec pompe de relevage et séparateur à hydrocarbures.
- Selon nécessité, pompe de relevage pour les eaux usées.

4.5 CAGES D'ESCALIERS

4.5.1 SOLS

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane.

4.5.2 MURS

- Enduit type gouttelette ou peinture acrylique.

4.5.3 PLAFONDS

- Enduit type gouttelette ou peinture acrylique.

4.5.4 GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie, de 1,00 m de hauteur environ.
- Mains courantes en tube ou plat en acier peint ou thermolaqué.

4.5.5 VENTILATION

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la terrasse, soit par système pneumatique conformément à la réglementation.

4.5.6 ÉCLAIRAGE

- Eclairage par hublots sur minuterie. Commande par détecteur de présence.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.6 LOCAUX COMMUNS

4.6.1 LOCAUX VÉLOS ET/OU POUSSETTES

Concerne :

Les locaux vélos et/ou poussettes situés au RDC haut et bas de l'immeuble.

4.6.1.1 Sol

- Dalle en béton. Finition par peinture en résine polyuréthane.

4.6.1.2 Murs – plafonds

- Plafond béton ragréé peint et/ou isolant thermique selon localisation et suivant étude thermique.
- Mur béton ou maçonnerie jointoyée avec finition par peinture deux couches sur murs.

4.6.1.3 Menuiseries

- En Rez-de-Chaussée bas, porte à parement bois dans huisserie métallique côté SAS. Finition peinture satinée. Degré coupe-feu suivant réglementation. Tôle de protection côté local. Serrure de sûreté avec clé sur organigramme côté extérieur et bouton moleté côté intérieur. Quincaillerie en aluminium anodisé.
- A Rez-de-Chaussée sur l'extérieur, porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon choix de l'architecte. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure.

4.6.1.4 Ventilation

- Selon article 1.6.3.

4.6.1.5 Équipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots.
- Commande par détecteur de mouvement sur minuterie.

4.6.1.6 Équipement

- Barre d'attache en acier galvanisé pour les vélos.

4.6.1.7 Divers – Locaux vélos

- Robinet de puisage et vidoir,
- Station de gonflage/réparation.

4.6.2 LOCAUX POUBELLES

Concerne :

Les locaux poubelles situés au RDC de l'immeuble.

4.6.2.1 Sol

- Sur dalle béton, finition par carrelage anti-dérapant et plinthes à talon.

4.6.2.2 Murs – plafonds

- Carrelage sur 1,20 m de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.6.2.3 Menuiseries

- Porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon permis de construire. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle.

4.6.2.4 Ventilation

- Suivant article 1.6.3.

4.6.2.5 Équipement électrique

- Pour le réseau électrique, canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots.
- Commande par appareillage étanche avec détecteur de mouvement sur minuterie.

4.6.2.6 Équipement

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.6.3 LOCAL ENCOMBRANTS

- Sans objet.

4.7 LOCAUX SOCIAUX

- Néant

4.8 LOCAUX TECHNIQUES

Concerne :

Tous locaux techniques en sous-sol et/ou RdC.

4.8.1 SOLS

- Dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière.

4.8.2 MURS – PLAFONDS

- Murs en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches.
- Plafonds en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches si absence d'isolant.

4.8.3 MENUISERIES

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

4.8.4 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Alimentation par canalisations encastrées. Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie. Commande par interrupteurs du type étanche.

4.8.5 ÉQUIPEMENT

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

4.9 CONCIERGERIE

- Sans objet.

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

- Un appareil, situé dans chacun des halls, dessert le rez-de-chaussée, les étages et les sous-sols.
- Appel de l'ascenseur depuis les paliers des sous-sols, commandé par VIGIK.
- Vitesse 1 m/s ; capacité maximum 8 personnes pour 625 kg.
- Equipement intérieur de la cabine :
 - Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol de même nature que le hall.
 - En cabine, boutons d'accès aux sous-sols commandés par VIGIK.
- Equipement des paliers :
 - Portes palières automatiques coulissantes, finition par peinture à tous les niveaux desservis.

5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE

5.2.1 PRODUCTION

- Production de chauffage et eau chaude sanitaire collectifs par pompe à chaleur.
- Le stockage avant distribution dans les logements est assuré par un ou des ballons situés en chaufferie, capacité suivant calculs.

5.2.2 COLONNES MONTANTES

- Les colonnes montantes de chauffage se trouvent dans les gaines techniques sur les paliers avec manchette pour installation ultérieure par la copropriété de compteurs.
- Les colonnes montantes d'eau chaude sanitaire se trouvent dans les gaines techniques intérieures des logements avec une manchette par logement pour installation future d'un compteur par la copropriété.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATION

5.3.1 TÉLÉPHONE

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières.
- Liaison avec chaque logement jusqu'au tableau de communication situé dans le placard électrique (ETEL). Raccordement sur le réseau public.

5.3.2 ANTENNE TV – FM – FIBRE OPTIQUE

- Il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.
- Réseau fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus au 4.5.2.
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en terrasse ou en comble du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTEUR GÉNÉRAL

- Placé dans le local eau, position suivant plans.

5.6.2 SURPRESSEUR – TRAITEMENT DE L'EAU

- Si nécessité en fonction des indications de la compagnie distributrice.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

5.6.3.1 Colonnes montantes Eau Froide

- Depuis le compteur général, distributions horizontales, en plancher haut du 1^{er} sous-sol ou en vide sanitaire, en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux des locaux poubelles.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

5.6.3.2 Colonnes montantes Eau Chaude Sanitaire

- Depuis le local de production en sous-sol, distributions horizontales, en plancher haut du 1^{er} sous-sol, en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines logements pour alimentation des logements en eau chaude conformément à l'article 2.9.2.2.

5.6.4 COMPTAGE PARTICULIERS

- Eau froide : manchettes en gaines palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.
- Eau chaude sanitaire : manchettes en gaines logements pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

- Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.8.1 **ORIGINE DE L'ALIMENTATION**

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public ou le poste transformateur suivant recommandation du concessionnaire.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'aux pieds de colonnes électriques situées dans les parties communes.

5.8.2 **COMPTAGES DE SERVICES GÉNÉRAUX**

- Inscrits soit dans les gaines techniques palières à rez-de-chaussée comprenant tous les comptages, soit dans un local spécifique, localisé suivant plans.
- Le nombre précis de comptage est déterminé par l'étude technique.
- Suivant réglementation, il est prévu une réserve de puissance pour la mise en œuvre de prises de recharge pour véhicules électriques.

5.8.3 **COLONNES MONTANTES**

- En gaine palière.

5.8.4 **BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

- Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF situé dans le placard technique de l'entrée des appartements (ETEL).
- Estimations des consommations via plateforme « CLEA » :
 - Chauffage
 - Eau Chaude Sanitaire
 - Electricité
 - Autres usages

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

- Rampe d'accès au parking par dalle en béton, finition balayée, avec trottoirs chasse roue et caniveau de récupération des eaux de ruissellement.
- En enrobé avec bordure béton.

6.1.2 TROTTOIRS

- Sans objet.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

6.2.1 PORCHE

- Finition selon le projet architectural : murs en ravalement, dito façades principales.
- Plafond en dalles de placoplâtre, qualité extérieure, peintes en blanc.
- Revêtement de sols en béton désactivé ou carrelage ou pavé ou enrobé.
- Eclairage suivant le choix de l'architecte.

6.2.2 CIRCULATIONS EXTÉRIEURES

- Depuis la voie publique, allée en pavés ou équivalent suivant le projet du paysagiste.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 PLANTATIONS

- Sur jardins communs de la copropriété, plantation d'arbres, de plantes vivaces et d'arbustes suivant le projet du paysagiste.
- Haies végétales en limite de terrasse et/ou jardins privatifs et/ou en limite de propriété.

6.3.2 ENGAZONNEMENT

- Engazonnement avec terre végétale rapportée, suivant plans de plantation.

6.3.3 CHEMINS DE PROMENADE, AIRE DE REPOS

- Suivant article 6.2.

6.4 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6.4.1 **ÉCLAIRAGE DES ESPACES VERTS COMMUNS**

- Suivant projet paysagiste.

6.4.2 **ÉCLAIRAGE DES CIRCULATIONS**

- Par bornes ou appliques lumineuses implantées le long du cheminement piétons commandée par cellule photoélectrique et / ou par détecteur de présence.

6.5 CLÔTURES

6.5.1 **CLÔTURES PÉRIPHÉRIQUES**

- En limite du domaine public, clôture constituée d'un barreaudage en acier thermolaqué sur un muret en maçonnerie enduite, localisation suivant permis de construire.
- Clôture grillagée en limite séparative avec les parcelles mitoyennes, localisation suivant permis de construire.
- Portail extérieur métallique électrique avec commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

6.5.2 **CLÔTURES INTÉRIEURES**

- Sans objet.

6.5.3 **CLÔTURES ENTRE PARCELLES PRIVATIVES**

- Sans objet.

6.6 RÉSEAUX DIVERS

6.6.1 **RÉSEAU D'EAU**

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

6.6.2 **RÉSEAU DE GAZ**

- Sans objet.

6.6.3 **ÉLECTRICITÉ**

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 **ÉGOÛT**

- Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.
- Rejet des Eaux Pluviales :

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire

6.6.5 **RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN**

- Sans objet.

FIN DU DOCUMENT

Date :

Signature :



**VOUS VERREZ
LA DIFFÉRENCE**